

Le 17/12/2025 - Communiqué de presse - Auteur : Conseil départemental du Tarn | Temps de lecture : +/- 1 minute et 30 secondes

Aéroport

de Castres-Mazamet : réaction de Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

L'arrivée prochaine de l'autoroute A69 va améliorer l'accessibilité du Tarn.

Elle impose de reposer lucidement la complémentarité des infrastructures à l'échelle régionale.

Mais elle ne remplace pas une infrastructure aérienne.

Faire croire le contraire, c'est accepter un déclassement silencieux du Tarn.

C'est un enjeu d'équité territoriale et de développement économique.

C'est aussi un enjeu de souveraineté nationale avec la présence du 8 RPIMa, dont les besoins ne sont pas négociables.

La réunion du syndicat mixte du mardi 16 décembre avait pour objet l'engagement de travaux de mise en conformité de la piste de l'aéroport de Castres-Mazamet.

La proposition présentée par le président du syndicat a été rejetée à une large majorité.

De nombreuses questions essentielles restent aujourd'hui sans réponse.

Elles conditionnent pourtant un vote éclairé.

L'aéroport de Castres n'est pas menacé à court terme.

Une délégation de service public a été lancée pour trouver un exploitant.

Mais une incertitude majeure demeure : l'État continuera-t-il d'assumer sa part

de financement aux côtés des collectivités locales ?

La question est centrale.

Aucune confirmation n'existe à ce stade sur la participation financière de l'État, alors même que cet aéroport est utilisé par le 8 RPIMa.

Cet enjeu stratégique ne peut être ignoré.

Contrairement à ce qui a pu être avancé, il n'y avait pas d'urgence absolue à décider.

Un régime de fonctionnement dérogatoire est possible, comme à l'aéroport de Carcassonne.

Il était donc légitime de prendre le temps nécessaire pour obtenir l'ensemble des engagements, en particulier ceux de l'État.

On ne peut pas demander aux collectivités locales de porter seules un équipement qui dépasse l'enjeu local.

L'État doit être à nos côtés, par cohérence avec ses choix en matière d'aménagement du territoire, de désenclavement et de défense nationale.

Les travaux de mise aux normes, estimés à plus de 6 millions d'euros, relèvent d'une responsabilité collective.

Ils appellent un engagement clair, partagé et transparent de l'ensemble des partenaires.

Ce débat nécessaire ne doit pas se transformer en posture à l'approche des élections municipales.

Il appelle une décision politique fondée sur les réalités du territoire et l'intérêt général.

Je resterai mobilisé pour défendre l'avenir de l'aéroport de Castres-Mazamet avec détermination et sens des responsabilités.

Christophe Ramond

Président du Conseil départemental du Tarn

VOS CONTACTS

Conseil départemental du Tarn

Anna Beauchamp

Service communication

0563456482

0787591824

anna.beauchamp@tarn.fr